

**1. Intitulé du certificat**

**Assurer des travaux de réparation et de maintenance de base (OUVPOLY1) constituant le métier de Ouvrier polyvalent/Ouvrière polyvalente**

<sup>(1)</sup> dans la langue d'origine

**2. Traduction de l'intitulé du certificat**

**Verrichten van basisreparatie- en onderhoudswerkzaamheden (OUVPOLY1) die het beroep van meer geschoold arbeider uitmaken.**

**Grundlegende Reparatur- und Wartungsarbeiten (OUVPOLY1) durchführen, die den Beruf des Allround-Arbeiters/der Allround-Arbeiterin ausmachen.**

**Carry out basic repair and maintenance work (OUVPOLY1) constituting the occupation of Multi-skilled Worker**

<sup>(1)</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

**3. Éléments de compétences acquis**

Assurer la préparation du travail

- Prendre connaissance du planning de la journée (horaires, secteur, objectifs attendus, délais)
- Identifier le matériel et l'outillage nécessaire à la mission
- Préparer l'équipement, l'outillage et ses accessoires
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel
- Appliquer une procédure de gestion de stock (entrée et sortie)

Assurer des travaux de montage et de réparation simples

- Préparer le chantier
- Protéger le chantier
- Préparer les surfaces à traiter
- Préparer les travaux d'application de la couche de finition
- Colmater une surface endommagée (fissures, trou, ...)
- Appliquer une finition sur une surface après réparation (enduit, peinture, papier peint ...)
- Monter et démonter un meuble en kit
- Agencer le mobilier des locaux (salles de réunion/classe...)
- Clôturer le chantier (nettoyer, évacuer et trier les déchets)

Assurer des travaux de maintenance simple

- Préparer le chantier
- Protéger le chantier
- Localiser une défectuosité sur les réseaux (électriques/hydrauliques et de gaz)
- Sécuriser l'infrastructure défectueuse (électriques/hydrauliques et de gaz)
- Remplacer un élément de quincaillerie sur une porte ou armoire (serrures et poignées)
- Réaliser des petits travaux de jardinage (arroser, tondre, désherber manuellement...)
- Déblayer et saler les voies d'accès interne
- Remplacer préventivement les pièces d'usure suivant un planning prédéfini
- Clôturer le chantier (nettoyer, évacuer et trier les déchets)

Assurer la maintenance de 1er niveau de l'outillage

- Nettoyer et ranger le matériel, les machines
- Vérifier l'état de son matériel après usage
- Constater les défectuosités et la nécessité d'un entretien préventif du matériel<sup>(\*)</sup>
- Référer les défectuosités et les demandes d'entretien à son supérieur

#### 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

L'ouvrier polyvalent effectue des réparations, des entretiens et des maintenances élémentaires des installations et des espaces à usage collectif (établissements scolaires, locaux communaux, maisons de repos et de soins, ...).

Sur base d'un planning, cette personne, effectue ces différentes tâches à l'extérieur et à l'intérieur de locaux, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques tout en respectant les règles de sécurité en vigueur. Ceci dans les limites de ses compétences et selon un cahier des charges établi par le responsable

Elle s'occupe, entre autres :

- D'effectuer des petits travaux de remplacement de consommable en électricité (fusible, ampoule...)
- D'effectuer des petits travaux de réparation des murs et des sols (plafonnage, cimentage, peinture...)
- D'effectuer le remplacement d'équipement sanitaire défectueux (WC, évier, miroir, porte-savon...)
- De régler et d'entretenir les menuiseries existantes y compris la serrurerie et la quincaillerie.

Il intervient seul ou en équipe, et toujours sous la responsabilité d'un encadrant.

Il veille à la sécurité de la zone de travail et des personnes et avise son responsable au moindre problème rencontré.

L'évolution du métier peut nécessiter l'utilisation d'outils numériques.

(<sup>1</sup>) Rubrique facultative

#### (<sup>1</sup>) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2020

#### 5. Base officielle du certificat

<b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b> Consortium de validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel : 00.32.2.371.74.40 <a href="http://www.validationdescompetences.be">www.validationdescompetences.be</a>	<b>Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur</b> Les gouvernements de la Région wallonne, de la communauté française et de la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
<b>Niveau du certificat</b> Niveau 3 du CFC et du CEC(EQF)	<b>Système de notation / conditions d'octroi</b> Évaluation binaire « réussi / non réussi » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.
<b>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</b> §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des	<b>Accords internationaux</b> Neant

<p>centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.</p>	
<p><b>Base légale</b>          Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)</p>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		h/sem
Apprentissage en contexte professionnel	100%	La durée de l'épreuve de validation <b>est de 2h</b>
Apprentissage non formel validé		
<b>Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme</b>		
<b>Niveau d'entrée requis</b>		
<b>Information complémentaire</b>		
<p><a href="http://www.europass.eu">www.europass.eu</a>  <a href="http://www.validationdescompetences.be">www.validationdescompetences.be</a></p>		